

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2023-09 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PÉNAL GÉNÉRAL 2021-13

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 9 mai 2023, le **Règlement 2023-09 modifiant le Règlement pénal général 2021-13**.

QUE ce Règlement a pour objet de modifier les articles 4.7 à 4.8 de la section 3 sur le fauchage.

QUE ce Règlement est entré en vigueur le 10 mai dernier.

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

Donné à Beauharnois, ce 17 mai 2023.



Sandra Boulanger, greffière